

**Longueur parcours**  
 ▶ 1<sup>ère</sup> catégorie : 2,8 Km  
 ▶ 2<sup>ème</sup> catégorie : 11,3 Km



Domaine public & privé / Réciproitaire

**AAPPMA «La Patience»  
 d'ÉTREUX**  
 Actualisation : Saison 2025

**Légende cartographique**

-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole
-  Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code  
 Cartographie interactive  
 des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :  
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,  
 - la Gendarmerie au 17,  
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.



*Veillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA*